

AGRIPéi 2030

Agir ensemble pour l'agriculture réunionnaise de demain

39 actions

pour un modèle agricole réunionnais responsable

Introduction

Le Département est le chef de file en matière agricole, et l'autorité de gestion du Programme Développement Rural (PDRR) 2014-2020. À La Réunion, l'agriculture tient une place importante dans l'économie :



7000 exploitations





Elle est le support d'une industrie agro-alimentaire en plein essor (premier secteur industriel de l'île, croissance de 7 % en 10 ans, 4 000 emplois pour 400 entreprises, 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaire). Depuis février 2018, le Département a piloté, en lien avec l'ensemble de la profession agricole, une réflexion de grande envergure : **AGRIPéi 2030**, destinée à définir le modèle d'agriculture que nous voulons pour notre territoire.

Elle répond en particulier à deux objectifs principaux :

- 1 définir une politique de développement agricole à l'échelle du département à l'horizon 2030, pour une agriculture performante, solidaire, diversifiée et respectueuse de l'homme et de la nature ;
- 2 définir un plan d'actions spécifique afin de préparer le futur Programme de Développement Rural de La Réunion (PDRR 2021-2027).



La réflexion a été menée dans le cadre d'une large concertation avec la profession agricole et l'ensemble des partenaires (services de l'État, collectivités, chambre d'Agriculture, coopératives et syndicats agricoles, interprofessions, SAFER...) en trois phases successives :

FÉV.-DÉC. 2018

État des lieux visant l'analyse du modèle agricole actuel et évaluation des politiques publiques agricoles menées ces 10 dernières années,

JANVIER-MAI 2019

Identification d'un scénario de développement agricole. Ce dernier a notamment permis de fixer les principales orientations et les cibles à atteindre par notre agriculture locale à l'horizon 2030.

JUIN-SEPT. 2019

Élaboration d'un plan d'actions partagé, qui pourra constituer le socle du prochain Programme de Développement Rural (PDR) 2021-2027 pour La Réunion.



La trajectoire à l'horizon 2030



AGRIPéi a posé le principe d'une agriculture :

- Familiale et créatrice d'emplois
- Diversifiée visant l'autonomie alimentaire de l'île
- ◆ À forte valeur ajoutée, source de revenu pour nos agriculteurs
- Écologique à faible empreinte carbone et résiliente au changement climatique
- Innovante

Cette orientation globale s'inscrit parfaitement dans la « TRAJECTOIRE OUTRE-MER 5.0 » lancée par le gouvernement le 8 avril 2019, dans le prolongement du Livre Bleu des Assises de l'Outre-Mer :



Zéro carbone



Zéro déchet



Zéro polluant agricole



Zéro exclusion



Zéro vulnérabilité

Les ambitions chiffrées du Plan AGRIPéi 2030



- ◆ 2 000 à 3 000 ha de terres en friches remises en culture
- 50 000 ha de SAU (Surface Agricole Utile) pour respecter et maintenir les objectifs agricoles du SAR (Schéma d'Aménagement Rural)



Pour augmenter la diversification

- + 1 000 à 2 000 ha mis en culture pour la diversification végétale
- ◆ + 750 ha de prairies pour les filières animales
- Maintien du potentiel surfacique de 22 000 ha de canne



Pour développer les outils de production et l'emploi

- → + 350 à 500 exploitations soit 500 à 1 000 emplois supplémentaires
- ◆ + 9 à 13 % de revenu moyen par exploitation

Pour préparer et assurer la transition écologique

- ◆ + 400 exploitations engagées dans une démarche BIO
- ◆ + 1 500 ha de surface dédiée à cette démarche



Pour améliorer le taux de couverture des produits locaux

Pour le frais

Filière fruits et légumes : +3 à 13 %, soit 70 à 80 % en 2030 Viande : +5 %. soit 95 % en 2030

Pour la restauration collective

Produits durables et de qualité: +7 %, soit 25 % en 2022

Bio: +9,3 %, soit 10 % en 2022

Le plan d'actions AGRIPéi 2030 5 axes déclinés en actions

AXE 1 Le foncier et l'aménagement du territoire

 Mettre en place une cellule foncière forte : observatoire du foncier et des systèmes d'exploitation, moyens juridiques, instances de concertation adaptées

 Considérer la préservation de l'espace agricole comme fondement de l'aménagement du territoire

- Mettre en place des outils incitatifs et coercitifs efficaces permettant la préservation du foncier agricole
- Valoriser l'agriculture comme outil d'aménagement du territoire
- Préserver les différentes fonctions de l'agriculture dans l'aménagement du territoire
- Réaliser des échanges fonciers structurants
- Rénover/simplifier la procédure de terres incultes en l'associant à des outils incitatifs et coercitifs
- Mettre en œuvre un plan global de rénovation et création des chemins agricoles (privés et publics)
- Amplifier l'aménagement du foncier agricole (travaux d'amélioration foncière) par le biais de procédures simplifiées et optimisées





AXE 2 Le développement de la polyculture et du polyélevage

 Soutenir et favoriser le développement des productions agricoles identitaires et/ ou fortement concurrencées par les importations

 Expérimenter et favoriser l'émergence de nouvelles filières et de nouveaux systèmes de production associés

 Mettre en place des signes de reconnaissance valorisant les produits pays,

 Établir un rapport gagnant-gagnant entre industriels et planteurs de canne

- Développer des unités de transformation et la logistique permettant de répondre à la demande locale
- ◆ Assurer une meilleure régularité de l'offre
- Augmenter l'approvisionnement des produits locaux dans la commande publique en général, et notamment la restauration collective
- Favoriser les démarches visant à rapprocher le producteur et le consommateur
- Mettre en place un plan export ambitieux
- Rénover et mettre en cohérence les outils financiers et de contrôle aux frontières



◆ Mettre en place une politique de retraite et de pré-retraite agricole

 Simplifier les démarches destinées à la transmission et l'installation d'agriculteurs - garantir des exploitations économiquement viables

 Trouver une répartition plus favorable de la chaîne de valeur au profit de l'agriculteur

 Moderniser et mutualiser les moyens matériels nécessaires à l'exploitation

 Soutenir la création et l'animation de groupements d'employeurs

 Mettre en place des dispositifs incitatifs pour l'emploi saisonnier (maintien des droits au RSA ouverts...)

 Développer des actions de formation et de promotion des métiers agricoles et agro-alimentaires

 Favoriser la production d'énergies renouvelables et mener une expérimentation sur la « canne- énergie »

◆ Poursuivre le développement de l'agritourisme

 Valoriser les différents produits de la canne (fibre, etc.) et les complémentarités interfilières





AXE 4 La transition agro-écologique

- Réduire l'utilisation des produits de santé végétale et animale/ phytopharmaceutiques et renforcer la maîtrise sanitaire des élevages
 - Généraliser le principe d'économie circulaire aux déchets de l'agriculture (réduction, collecte, recyclage, valorisation) ou à l'alimentation animale (ex : fourrage)
 - ◆ Mettre en œuvre un plan BIO ambitieux pour le territoire
 - Adapter l'agriculture et ses outils de production aux effets du changement climatique
 - Assurer une relance rapide des productions impactées en cas de catastrophe naturelle ou sanitaire
 - Renforcer la vigilance épidémiologique de la zone Océan Indien
 - Poursuivre le développement des grands périmètres irrigués et l'alimentation en eau collective des Hauts
 - Poursuivre le développement et la réhabilitation des retenues collinaires
- Rationaliser la ressource en eau et mettre en place des outils d'amélioration de la qualité de l'eau

AXE 5 L'information du consommateur

- Éduquer la population au « bien manger » dès le plus jeune âge notamment à travers la restauration collective et l'école
- Promouvoir régulièrement les produits pays
- ◆ Assurer la transparence de l'information sur la provenance et le mode de production des produits

